Résultats et Activités Clés:
Objectif global :

L'enlèvement des débris va contribuer à la réhabilitation et la revitalisation économique ainsi que le renforcement des moyens de subsistance dans les zones urbaines de Port-au-Prince sinistrées

Objectifs immédiats :

Une stratégie de déblaiement et de recyclage des débris est adoptée pour les zones principalement affectées par le séisme et la plus grande partie des débris sont enlevés dans les quartiers pilotes.
Les capacités locales sont renforcées pour la gestion des débris dans les quartiers pilotes et des activités génératrices de revenus autour de l'enlèvement et le recyclage des débris sont crées.

Résultats attendus :
1. Six plans de quartiers ont été développés et acceptés par la communauté et les partenaires clés au projet
2. Une stratégie d'enlèvement et de dépose pour Port-au-Prince est développée et adoptée par les autorités compétentes
3. La situation socio-économique est améliorée grâce à l'enlèvement et recyclage des débris
4. Gestion de l'information et mise en œuvre d'une stratégie de communication
5. Etudes préliminaires pour l'utilisation de débris, la planification zonale et la revitalisation économique pendant la reconstruction des zones sinistrées

Montant Total Approuvé: $16,950,000

Au nom de:	***Signature***	***Date***	***Nom/Titre***
Autorité nationale			**Jacques Gabriel, Ministre, MTPTC**
Organisation NU bénéficiaire		13/12/10	**Jessica Faieta, Directrice Pays Principale, PNUD**
Coordinateur Résident des NU		13/12/10	**Nigel Fisher, DSRSG/HC/RC**

UNDP Haiti

FONDS POUR LA RECONSTRUCTION D'HAITI
du Groupe des Nations-Unies pour le Développement (FRH GNUD/UNDG HRF)

DOCUMENT DE PROGRAMME

Organisation(s) des NU bénéficiaire(s): PNUD avec UN-Habitat et le BIT	**Domaine Prioritaire/Secteur :** Gestion des débris
Directeur du Programme: **Nom:** Jessica Faieta **Adresse:** Zone 5, Logbase, MINUSTAH **Téléphone:** +509 3484 2026 **Courriel:** jessica.faieta@undp.org	**Ministère ou autre entité nationale principal:** Ministère des Travaux Public des Transports et Communication **En collaboartion avec :** MPCE : Directions Départementales déconcentrés de l'État, Mairie de Port-au-Prince, Municipalités de l'Agglomération de Port-au-Prince, Organisations communautaires, ONGs.
N° du Programme: Award ID : Project ID :	**Durée du Programme:** 12 mois **Date de démarrage estimée:** 1er Octobre 2010
Nom du Programme: La gestion des débris en appui au retour au foyer des populations affectées par le tremblement de terre à Port-au-Prince	**Lieu(x) couvert(s) par le Programme:** Les zones sis à Carrefour Feuilles recommandés par la municipalité de Port-au-Prince, et les zones qui ont déjà fait l'objet d'interventions spécifiques de nettoyage (Brisetout-Bobin, Ravine Pintade, Christ-Roi).
Description du Programme: Le projet vise à contribuer à la réhabilitation des zones urbaines de Port-au-Prince sinistrées par le séisme, par la mise en place d'un système de recyclage, d'enlèvement et de traitement de débris au niveau d'au moins six zones de l'agglomération de Port-au-Prince. Le projet vise à gérer les débris au niveau des zones en privilégiant les options de réutilisation et de recyclage in situ et organiser le transport vers une aire de dépose et de traitement des débris pour préserver l'intérêt public en réduisant les risques associés à la décharge incontrôlée des débris. Le projet répond aux premières priorités identifiées par la Commission Intérimaire pour la Reconstruction d'Haïti, l'enlèvement des débris étant une pré-condition pour la plupart des activités de relèvement et de reconstruction.	**Coût total du Programme:** $16,950,000 **UNDG HRF: $16,950,000** **Contribution du Gouvernement: -** **Autres: -** **TOTAL:** $16,950,000
Objectifs de Reconstruction Nationale et Objectifs Immédiats: Définition d'une stratégie de déblaiement des débris, incluant l'indentification et l'agrément de sites centraux de dépôt et de sites de recyclage pour les zones principalement affectées par les débris, l'implication communautaire/ la génération d'emplois au sein des communautés, la détermination des modalités de recyclage, des études d'impact environnemental, la mobilisation de ressources et la définition du cadre réglementaire pour la propriété des débris	

1. ANALYSE DE LA SITUATION ET CONTEXTE

Le tremblement de terre du 12 Janvier 2010, qui a causé de très sérieux dommages a Port-au-Prince et d'autres collectivités situées au sud de la zone métropolitaine ainsi qu'a Léogâne, Petit-Goâve, Grand-Goâve, Gressier et Jacmel. La destruction des bâtiments et des infrastructures a créé des quantités extrêmement importantes de débris qui doivent faire l'objet d'enlèvement avant que toute reconstruction ne puisse commencer.

La grande majorité de la population vivant dans les tentes et les abris provisoire provient des zones précaires. Avant le séisme ces zones abritaient 80% de la population. Du fait de la grande densité de ces zones les populations sinistrées ont été forcées de trouver refuge sur les espaces publics et dans les rues avoisinantes leur quartier. Une caractéristique commune aux zones est leur enclavement. Du fait que les zones n'ont jamais fait l'objet d'appui de l'Etat, les communautés se sont organisées par elles même pour la fourniture de services. Ceci résulte dans des organisations communautaires qui sont la principale force des quartiers informels. Chaque quartier a sa propre dynamique économique le plus souvent lié à des opportunités d'accès à des activités génératrices de revenus à l'extérieur des quartiers, ces opportunités se sont réduites à la suite du séisme.

Le retour dans les quartiers a été défini comme la priorité pour répondre au problème des camps et des occupations des espaces publics. Cette approche a été amorcée par l'initiative de S.E. le Président Préval avec l'opération pilote de retour des sinistrés du Champs de Mars vers le quartier de Fort National. Cette initiative a montré l'importance et la complexité de la gestion des débris et a posé les bases sur lesquelles ce projet s'appuiera pour étendre la stratégie de retour au foyer à d'autres quartiers.

Actuellement, il n'existe pas d'installations à Port-au-Prince capable de recevoir et traiter les quantités de débris estimées à plus de 20 million m^3 pour l'ensemble d'Haïti. Le risque est donc que les débris soient déblayés de manière incontrôlée en l'absence d'une stratégie d'ensemble de gestion des débris, de méthodes adaptées et de sites de dépose et de traitement. Bien que le gouvernement, certains contingents militaires et les ONG aient initié l'enlèvement d'urgence de débris, la prise en compte systématique de la problématique des débris nécessite la mobilisation d'équipement de déblaiement adaptés aux quartiers, de main d'œuvre 'Rémunération contre Travail', et l'identification par les autorités des sites de dépose et d'utilisation.

Le coût de l'enlèvement des débris estestimé selon le Cluster Abris à plsu de $858 millions et demanderais plus de 4 ans de travail selon le même groupe. Pour l'instant il n'existe pas de stratégie pour recycler et réutiliser in situ (au sein des quartiers) les débris. Or ceux-ci pourraient être transformés et réutilisés pour des travaux d'atténuation des risques (contrôle des inondations, stabilisation des pentes), de remblaiement ou d'amélioration des voiries. Des études sont aussi en cours pour étudier les possibilités de recyclage des débris pour la fabrication de matériaux de construction. Ces utilisations permettraient de réduire de manière significative le volume de débris à enlever et permettraient de réduire considérablement les couts d'amélioration des infrastructures et de reconstruction.

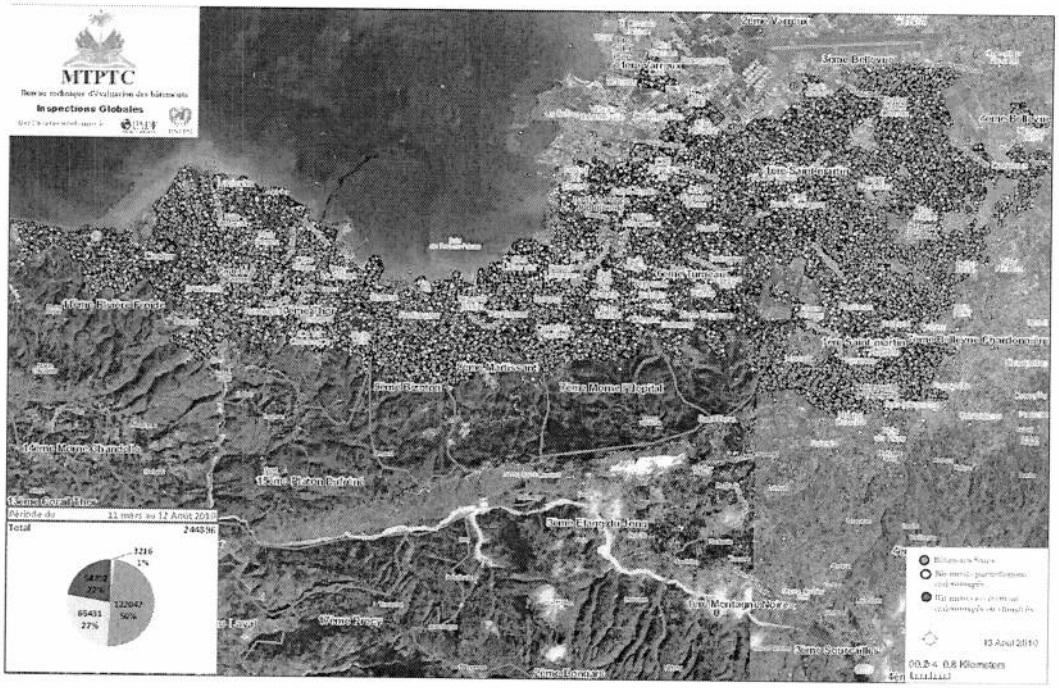

Les débris de construction accumulés ne sont pas constitués que de béton. Ils contiennent plusieurs autres matériaux, tels que des appareils ménagers, des produits pétroliers et des matières dangereuses comme l'amiante, l'eau de Javel, des gaz domestiques, hospitaliers, etc. Les décharges sauvages peuvent causer des dommages environnementaux et des dangers pour la santé publique.

2. JUSTIFICATION ET DEMARCHE DU PROGRAMME

L'enlèvement des débris est une pré-condition à la reconstruction des quartiers. Une fois l'enlèvement des débris réalisé, les personnes déplacées seront en mesure d'accéder à un abri transitoire sécurisé et de quitter les camps provisoires.

Des sites de stockage et de recyclage seront installés dans les quartiers. Le recyclage des débris, au sein des quartiers, permettra de produire des matériaux qui serviront à la mise en œuvre de mesures d'atténuation des risques et á la reconstruction. Ces activités diminueront de manière significative le volume des débris devant être enlevés.

Etant donné la topographie et l'accès des quartiers détruits, le projet utilisera différent engins de chantiers (crushers, trieuses de débris, etc.) installé à proximité des chantiers. La taille et capacité de ces engins sera adapte a la nature des sites à nettoyer. Le projet évaluera les couts / bénéfices de location ou d'achat de ces engins.

Les débris ne pouvant être recyclés et réutilisés dans les quartiers seront évacués vers des sites centraux. Ces sites centraux de stockage et traitement des débris agiront comme points focaux pour la dépose dans des sites autorisés, décourageant ainsi le déversement sauvage dans des zones non appropriées. Ces installations devront faciliter la réutilisation des débris et fournir ainsi une partie des matières premières nécessaires à la reconstruction et la réfection des routes ou les remblais.

Le projet vise aussi à relancer les activités économiques au niveau des zones avec la création d'activités génératrices de revenus (création de micro entreprises).

En parallèle à ces actions d'urgence concrètes, le projet renforcera le dialogue permanent avec les Autorités Gouvernementales Haïtiennes pour déboucher sur une stratégie générale de traitement et d'enlèvement des débris. Cette stratégie déterminera la conduite à tenir en ce qui concerne la propriété des débris et sous-produits (par exemple : gravier, acier et gros agrégats) qui seront générés sur les sites de transformation, ayant une utilité pour la reconstruction et une valeur marchande.

La question de l'enlèvement des débris, bien que prioritaire, très visible et touchant de larges régions de la République d'Haïti souffre d'un manque d'expérience pratique, de cadre politique, d'appui financier et d'une réponse institutionnelle qui demande à être renforcée.

Actuellement, le gouvernement est en train de préparer un plan directeur pour la reconstruction de Port-au-Prince. Ce projet s'articulera avec ce plan. Le MTPTC assurera l'interface des activités de ce projet et l'articulation dans le plan global.

L'objectif général de ce projet est de contribuer à la réhabilitation des zones urbaines de Port-au-Prince sinistrées par le séisme, par la mise en place d'un système de recyclage, d'enlèvement et de traitement de débris au niveau d'au moins six zones de l'agglomération de Port-au-Prince. Le projet vise à gérer les débris au niveau des zones en privilégiant les options de réutilisation et de recyclage in situ et organiser le

transport vers une aire de dépose et de traitement des débris pour préserver l'intérêt public en réduisant les risques associés à la décharge incontrôlée des débris.
Le projet s'assurera que l'aspect genre est reflété et pris en compte sur la totalité des activites du projet.

Il sera nécessaire que le MPTPC assure la coordination et l'interface entre le gouvernement et les municipalités pour se qui a trait au plan directeur et la reconstruction des zones. Il est aussi essentiel que les municipalités soient prêtes à accompagner le processus de mise en œuvre de ce projet pendant toute sa durée.

En parallèle a la mise en œuvre du projet, la priorité sera donnée a la formulation d'une deuxième phase qui se concentrera en particulier sur les éléments suivants: 1)Réplication a plus grande échelle des expériences tirées dans les 6 zones pilotes; 2) l'accroissement des efforts afin de contribuer a la création d'emplois productifs et durables'3) a la consolidation des efforts liées a la création de petites et moyennes entreprises et a la revitalisation socio-économique des communautés affectées par le catastrophe.

Les objectifs spécifiques de ce programme sont :

1. Une stratégie de déblaiement et de recyclage des débris est adoptée pour les zones principalement affectées par le séisme et la plus grande partie des débris sont enlevés dans les zones pilotes.
2. Les capacités locales sont renforcées pour la gestion des débris dans les zones pilotes et des activités génératrices de revenus autour de l'enlèvement et le recyclage des débris sont crées en s'assurant que l'aspect de genre est pris en compte

Localisation: Le projet sera mis en œuvre dans au moins six zones de l'agglomération de Port-au-Prince notamment dans les communes les plus touchées par le séisme, dont les zones sis à Carrefour Feuilles recommandés par la municipalité de Port-au-Prince, et les zones qui ont déjà fait l'objet d'interventions spécifiques de nettoyage (Brisetout-Bobin, Ravine Pintade, Christ-Roi. Les zones seront sélectionnées pour leur représentativité, de la diversité des situations (niveau de destruction, morphologie du quartier, typologie du bâti, etc.). La zone visé par el projet compte avec presque 20,000 habitants. Le projet commencera par les zones les plus touchés et les plus defavorisé donc les plus hautes sur le versant et procedera vers le bas.

Réplication : Ce projet, aux travers d'actions sur les zones pilotes, vise à démontrer une approche et des mécanismes qui seront répliqués sur l'ensemble des zones affectés par le séisme. Ces actions de démonstration permettront d'identifier de manière précise les options de recyclage et de réutilisation, les moyens techniques à mettre en œuvre, le coût de l'enlèvement et du stockage, les possibilités de création d'activités génératrices de revenus, les défis à relever, les contraintes légales et institutionnelles et la façon de les dépasser, les bonnes pratiques, etc. Sur la base des enseignements tirés de ces activités pilotes on pourra ainsi mettre au point une stratégie générale de gestion des débris et répliquer ces activités sur l'ensemble des zones affectés.

Les activités du projet appuieront :

i) Le ramassage, le tri, le traitement et la réutilisation de débris dans les quartiers pilotes que seront déterminées par les plans de reconstructions et urbanisme de chaque zone.
ii) La création de micro-entreprises, y compris la considération d'appui a petits business
iii) L'enlèvement de débris qui ne peuvent pas être recyclés et / ou utilisés pour la reconstruction des zones vers des sites contrôlés y compris des sites d'enfouissement,
iv) La préparation de sites, y compris la mise en œuvre de la sécurité, et les mesures environnementales nécessaires pour gérer le traitement des débris. Les matériaux recyclables seront envoyés vers les sites de traitement. Les matériaux qui ne peuvent pas être récupérés seront envoyés au site d'enfouissement en considerant les sites déjà identifies par le gouvernement et les pertenaires comme la Banque Mondiale a Truitier.
v) Des procédures opérationnelles détaillées seront développées pour faire face à toutes les éventualités et guider tous les acteurs vers la gestion la plus efficace et un meilleur traitement des débris.
vi) Le développement de capacités et formation professionnelle en métiers liés au recyclage, constructions de maisons et d'infrastructures communautaires.

Communication : Le projet visant à induire un changement des comportements, la stratégie de communication revêtira une importance particulière. Une stratégie d'engagement des communautés et un calendrier précis de communications conjointes des autorités et des partenaires en direction des populations concernées permettront d'influer sur les comportements des communautés concernées. La documentation et la dissémination régulière et précise des enseignements tirés faciliteront la réplication de ce projet dans d'autres zones.

Modalité d'exécution : Ce projet sera exécuté directement par le PNUD en partenariat avec l'ONU-HABITAT et le Bureau International du Travail (BIT), qui assureront la mobilisation de l'assistance technique (inter)nationale, des équipements nécessaires, en favorisant la contractualisation de ONGs qui travail sur les zones et le renforcement des capacités des entrepreneures, de la main d'œuvre locale et des communautés.

Appui aux priorités et stratégies du Gouvernement Haïtien et du SNU

Le projet a été identifié comme l'un des cinq premières actions prioritaires qui doivent être mises en œuvre dans la période initiale suivant le tremblement de terre par le Comité d'Appui à la Coordination (CSC).

L'enlèvement des débris étant une pré-condition pour la plupart des activités de relèvement et de reconstruction, cette activité fait partie des premières priorités identifiées par la Commission Intérimaire pour la Reconstruction d'Haïti.

Le Système des Nations Unies en Haïti se dote d'un 'Cadre Stratégique Intégré' (ISF) pour la période 2010-2011. Cet outil pallie au fait que le Plan Cadre de Développement (UNDAF) avait été développé avant l'émergence des défis propres au séisme. L'ISF,

dans le cadre du pilier « développement territorial », comprend donc un appui à la gestion des débris reflétant la priorité *'4.1.1.1 Le dégagement et le traitement des débris'* incluse dans le *Plan National d'Action pour le Relèvement et le Développement d'Haïti (PNARDH)*. Ce projet répond directement à cette priorité.

Il est important de souligner que le projet contribue aussi directement à la Stratégie globale du Gouvernement Haïtien en matière de gestion des débris qui est actuellement en développement et qui compte sur l'appui du Task Force sur la gestion des débris formé par le bureau du Coordonateur Résident des Nations Unies. Le présent projet coordonnera ses activités et transmettra ses experiences aux autres intervenant gouvenrmentaux, des Nations Unies et privés qui seront impliqués dans la mise en œuvre de la Stratégie.

LE CADRE LOGIQUE

Objectifs	**Indicateurs objectivement vérifiables**	**Moyens de vérification**	**Principales hypothèses**
Objectif global : L'enlèvement des débris va contribuer à la réhabilitation et la revitalisation économique ainsi que le renforcement des moyens de subsistance dans les zones urbaines de Port-au-Prince sinistrées. Cette stratégie s'appuiera sur les compétences de structures associatives travaillant dans ces zones et en particulier les Ongs locales et internationales ayant une forte expérience des modalités de mise en œuvre de projets dans les milieux urbains défavorisés.	1. 234,000 mètres cubes sont enlevés, recyclés ou réutilisés grâce au projet dans six zones de Port-au-Prince 2. Au moins 2,100 personnes des communautés sinistrées par le séisme ont accès à des emploies au travers du projet pour la réhabilitation de leur zones	**Sources :** 1. Données officielles sur l'enlèvement de débris 2. Documentation du projet 3. Entretiens avec les membres de la communauté 4. Rapports du projet produits par le PNUD, ONU-Habitat et BIT 5. Rapports du projet produits par le Gouvernement 6. Statistiques du Gouvernement	1. Le Gouvernement a la capacité pour diriger le processus de relèvement immédiat 2. Appui politique nécessaire 1. Communautés locales organisées 3. Situation politique stable 4. Inexistence d'autres désastres dans la zone 5. Sécurité stable dans la zone de projet 6. Implication des comites des comites de zones et des Ongs es nécessaire 7. Disponibilité des équipements pour le

Objectifs immédiats : 1. ne stratégie de déblaiement et de recyclage des débris est adoptée pour les zones principalement affectées par le séisme et la plus grande partie des débris sont enlevés dans les zones pilotes. 2. es capacités locales sont renforcées pour la gestion des débris dans les zones pilotes et des activités génératrices de revenus autour de l'enlèvement et le recyclage des débris sont crées.	1. L'enlèvement et la gestion des débris sont alignés avec les plans de restructuration des zones 2. 80% de débris est enlevé dans les 6 zones, 12 mois après le début du projet 1. 25% de personnes employées par le projet ont reçu un certificat de formation 2. Le revenu des familles engagées par le projet augmente d'au moins 10%	**Sources :** 1. Données officielles sur l'enlèvement de débris 2. Documentation du projet 3. Entretiens avec membres de la communauté 4. Rapports du projet produits par le PNUD, ONU HABITAT et BIT 5. Rapports du projet produits par le Gouvernement 6. Statistiques du Gouvernement	traitement de débris (e.g. concasseur de roches et équipements lourds) 8. Disponibilité de sites pour l'enlèvement permanent de débris et déchets 9. Travaux d'infrastructure démarrés à Port-au-Prince 10. Les douanes fonctionnent normalement 11. MPTPC assure le rôle de coordination et d'interface entre le gouvernement et la municipalité pour ce qui a trait au plan directeur et la reconstruction des zones. 12. les municipalités sont prêtes à accompagner le processus de mise en œuvre de ce projet. 13. Les Ongs locales et internationales sont intégrées dans le projet.
Résultats attendus : Mobilisation sociale et planification de quartier 1. Six plans de zones ont été développés et acceptés par la communauté et les partenaires clés au projet	1. Les communautés locales et les municipalités donne nt leur appui pour commencer l'enlèvement des débris dans les six zones du projet 2. Accords avec les communautés	**Méthodes :** 1. Entretien avec les partenaires clés 2. Suivi/monitoring continu 3. Evaluation de projet **Sources :** 1. Données officielles sur l'enlèvement de	1. Communautés locales organisées 2. Appui politique 3. Situation politique stable 4. Pas d'autres désastres dans la zone du projet 5. Sécurité stable dans la zone de projet 6. Implication des comites des comites de zones et des

	locales	débris 2. Documentation du projet 3. Entretiens avec membres de la communauté 4. Rapports du projet produits par le PNUD, ONU HABITAT et BIT 5. Rapports du projet produits par le Gouvernement 6. Statistiques du Gouvernement	Oings sont nécessaire
Activités : (PNUD, ONU HABITAT) 1.1 Développement des capacités des Mairies et des Organisations Sociales de Base (OSB) dans le six zones	1. Des bureaux de pilotage sont établis dans les six zones 2. Les bureaux de pilotage arrivent à gérer les équipes locales		
Activités : (ONU HABITAT) 1.2 Les évaluations des six zones du projet sont actualisées : a. Population cible/recensement des bénéficiaires b. Liste des partenaires c. Evaluation de la capacité de récupération économique d. Situation de la tenure e. Estimation du volume des débris f. Estimation des besoins pour la construction des habitations g. Evaluation de l'impact sur l'environnement f. Identification des risques et des mesures d'atténuation	1. Rapports actualisés sur les 6 zones pilotes		

Activités : (ONU HABITAT) 1.3. Conception de plans pour la gestion des débris pour les six zones	1. Les plans de gestion des zones prennent en comte au moins 80% des questions identifiées par les évaluations		
Activités : (ONU HABITAT) 1.4 Accords communautaires y compris: a. Plan de restructuration du quartier b. Sites temporaires pour le triage des débris et déchets c. Sites pour le stockage et la production de matériaux de construction, et pour les installations de gestion de déchets d. Création d'espaces pour les services sociaux (éducation et santé) e. Récupération/création d'espaces publics grâce à la construction de maisons de plusieurs étages f. Espaces pour faciliter l'interaction publique/privé pour la création d'activités économiques	1. Les plans de gestion des débris sont alignés avec les plans de restructuration des zones		
Activités : (PNUD, ONU HABITAT) 1.5 Comité de pilotage de projet établis	1. Le projet est exécuté d'une façon efficace et en accord avec le programme de travail		
Résultats attendus : (PNUD) 2. Une stratégie d'enlèvement et de	1. La stratégie de gestion de débris est partagée avec touts		1. Le Gouvernement a la capacité pour diriger le processus de relèvement

dépose pour Port-au-Prince est développée et adoptée par les autorités compétentes	les partenaires 2. Les communautés sont en accord avec le programme d'activités pour l'enlèvement, le tri et le transport des débris 3. Des mesures pour la réduction de l'impact environnemental sont mises en œuvre		immédiat 2. Disponibilité des équipements pour le traitement de débris (e.g. concasseur de roches et équipements lourds) 3. Disponibilité d'emplacements de stockage permanent des débris et des déchets 4. Démarrage de travaux d'infrastructure 5. Les douanes fonctionnent normalement
Activités : (PNUD) 2.1 Identification de sites pour: a. Travaux d'infrastructure pour faciliter le transport des débris b. Identification de zones de stockage permanent des débris	1. Les sites de stockage permanent des débris sont décidés avec le gouvernement 2. Des accords avec les partenaires sont conclus pour l'utilisation des débris pour travaux des travaux d'infrastructure		
Activités : (PNUD) 2.2. Création et gestion des sites de dépose et de traitement des débris	1. Identification des sites sur la base d'études d'impact environnemental et de la pertinence des localisations pour le transport sont identifiées 2. Les sites, incluant les mesures de sécurité, d'atténuation des impacts environnementaux et une préparation des voies d'accès, sont préparés 3. Les procédures d'opération des sites incluant le traitement, le		

	contrôle de la qualité et la certification des produits recyclés sont mises au point.		
Activités : (PNUD, ONU HABITAT) 2.2. Développement d'un calendrier et d'un plan de travail pour la réutilisation et l'enlèvement des débris précisant les responsabilités de chacun	1. Le programme d'enlèvement des débris est approuvé par les communautés et le gouvernement		
Activités : (PNUD et ONU HABITAT) 2.3. Evaluation des risques de désastres et proposition de mesures pour la réduction des risques	1. L'information sur les risques séismiques est intégrée dans les plans de restructuration des zones 2. Les débris recyclés sont utilisés pour les travaux de réduction des risques		
Activités : (PNUD et BIT) 2.5. Elaboration d'un système d'évaluation pour les activités de création d'emploi (en relation avec Output 3)	1. Rapport d'avancement sont disponibles sur une base hebdomadaire		

Activités : (PNUD) 2.6 Préparation d'une stratégie d'ensemble pour l'agglomération de Port-au-Prince permettant la réplication du projet pilote à l'ensemble des zones	1. L'information sur la stratégie d'enlèvement de débris est partagée avec l'ensemble des zones affectées par le séisme
Activités : (PNUD) 2.7. Clarification des aspects légaux, financiers et institutionnels de la stratégie d'agglomération	1. Rapport d'évaluation et recommandations développées par le projet 1. Accord avec les autorités compétentes
Activités : (PNUD) 2.8. Sélection et contractualisation de compagnies privées de transport pour l'enlèvement des débris qui ne peuvent pas être réutilisés	1. Finalisation des contrats 2. Compagnies du secteur privé sélectionnées 3. Débris enlevés en fonction du programme de gestion
Activités : (PNUD) 2.9 Enlèvement des débris non recyclable/utilisable dans les zones	E1. Enlèvement de 162,000 mètres cubes de débris non recyclable/utilisables dans les zones (90 m3 par maison) E2. 1,800 maisons / 2700 logements sont nettoyés correspondant a 16,200 personnes E3. Equipement: +/- 4 concasseur par quartier (24 concasseur au total) ; 4 camions en

	location par quartier (24 camions au total) ; 1 chargeur par quartier (6 au total). E4. Emplois : création de 3,500 emplois par cycles de 24 jours sur 12 mois.	
Résultats attendus : 3. La situation socio-économique est améliorée grâce à l'enlèvement et recyclage des débris	1. Le revenue de familles engagées par le projet augmente au moins 10% 2. 80% de débris sont enlevés dans les 6 zones 12 mois après le début du projet	1. Le Gouvernement a la capacité de diriger le processus de relèvement immédiat 2. Disponibilité des équipements pour le traitement de débris (e.g. concasseurs de roches et équipements lourd) 3. Disponibilité de lieu de stockage permanent 4. Travaux d'infrastructure commencent à Port-au-Prince 5. Les douanes fonctionnent normalement 6. Communautés locales organisées et capables de prendre des décisions consensuelles 7. D'autres institutions et partenaires sont intéressés par cette expérience 8. Le retour de population dans les
Activités : (PNUD et BIT) 3.1 Création d'emploi liée avec l'enlèvement et recyclage de débris	1. 350 personnes per zone sont employées pour l'enlèvement et le traitement des débris 2. 25% de personnes employées par le projet ont reçu un certificat de formation 3. Recyclage de 72,000 mètres cubes de débris	
Activités : (PNUD et BIT) 3.1.1. Identification des bénéficières et processus de d'embauche	1. 350 travailleurs de la communauté ont reçu leur salaire dans les délais	

Activités : (PNUD et BIT) 3.1.2. Achat d'équipement pour le traitement des débris, des outils et des équipements de sécurité pour les travailleurs communautaires	1. Chaque travailleur a un équipement de sécurité 2. Toutes les zones ont des machines pour le traitement et recyclage des débris en accord avec le plan	zones du projet est contrôlé 9. Les travailleurs communautaires continuent leur appui au projet pendant toute la durée du projet
Activités : (PNUD et BIT) 3.1.3. Recrutement et formation de contrôleurs responsables des zones pilotes	1. Liste de contrôleurs formés	
Activités : (BIT) 3.1.4. Appui a la création de groupes de travail qui peuvent se transformer en micro-entreprises ou coopératives pour : a. La démolition des maisons et l'enlèvement des débris b. Le transport local des débris c. Le tri des débris d. La gestion des déchets solides et le recyclage e. Le traitement des débris, concassage et recyclage e. L'utilisation des débris pour des petits travaux d'infrastructure f. La mise en œuvre de l'utilisation des débris dans les zones au travers de travaux à haute intensité de main d'œuvre	1. Les équipes pour la démolition des maisons et l'enlèvement des débris sont mises en place 2. Les équipes pour le transport des débris sont mises en place 3. Les équipes pour le triage des débris sont mises en place 4. Les équipes pour la gestion des déchets solides sont mises en place 5. Les équipes pour le recyclage des débris sont mises en place	

Activités : (PNUD et BIT) 3.1.5 Enlèvement de débris, transport, triage, traitement, recyclage et réutilisation des débris recyclés pour des travaux de sécurisation et de réfection dans les zones	1. 80% des débris sont enlevés, traités ou recyclés dans les 6 zones 12 mois après le début du projet
Activités : (ONU HABITAT et BIT) 3.1.6 Analyse de la technologie appropriée pour la démolition de maisons et l'enlèvement de débris	1. Accord sont signes avec institutions de recherche afin d'adapter la technologie a besoin du projet 2. Utilisation de technologie approprié pour chaque zone
Activités : (BIT et PNUD) 3.2 Création d'emploi pour l'utilisation de débris et matériaux recycles	1. Le revenu des familles engagées par le projet augmente au moins 10% 2. Accords avec les communautés pour la création d'emploi
Activités : (BIT) 3.2.1 Formation professionnelle en adéquation avec les besoins locaux pour l'enlèvement et réutilisation de débris (et provision de subventions pour la création de micro-entreprises et auto-emploi)	1. Accord avec les communautés quant aux possibilités de formation professionnelle 2. Accord avec les institutions locales de formations 3. Cours de formation professionnels organisés pour les

	communautés.		
Résultats attendus : (PNUD, ONU HABITAT et BIT) 4. Gestion de l'information et mise en œuvre d'une stratégie de communication	100% des populations des zones pilotes sont informées du plan de gestion des débris et sensibilisées sur les procédures de dépose et de recyclage		Déjà mentionné
Activités : (ONU HABITAT) 4.1 Préparation de plan de communication au niveau des zones et de l'agglomération	1. Communautés locales et gouvernement central participent et approuvent le plan de communication		
Activités : (ONU HABITAT) 4.2 Echange d'expériences	1. L'expérience du projet est partagée avec les partenaires et autres institutions		
Activités : (ONU HABITAT) 4.3 Mobilisation des medias et des moyens de communication publics et communautaires (stratégie de communication)	1. Identification de medias clés 2. Définition de messages clés pour la communication avec le medias		

Activités : (PNUD et ONU HABITAT) 4.4. Diffusion de messages clés et information sur le projet	1. Tous les partenaires ont reçu régulièrement une information actualisée 2. Information sur le projet est partagée avec les medias
Activités : (PNUD et ONU HABITAT) 4.5 Evaluation de la compréhension et de l'adoption des messages par les populations	1. Questionnaires pour les interviews 2. Rapport d'interviews partagées avec les populations 3. Rapport d'évaluation
Activités : (PNUD) 4,5 Publication des plans de réplication	1. Le plan de réplication est publiquement présenté avec la participation et direction des communautés et autorités locales et nationaux 2. Les gouvernements locaux (mairies) partagent le plan de réplication avec autres communautés 3. Le gouvernement utilise l'expérience du projet pour autres interventions
Résultats attendus : (PNUD BIT et ONU HABITAT) 5. Etudes préliminaires pour l'utilisation de débris, la planification zonale et la revitalisation économique pendant la reconstruction des zones sinistrées	

Activités : (PNUD) 5.1. Etudes préliminaires pour contribuer à la clarification de problèmes légaux, financier, institutionnel	1. Le rapport est partagé avec tous les partenaires et autres instituions
Activités : (ONU HABITAT) 5.2. Etudes préliminaires pour l'utilisation des débris et matériaux recyclés pour la reconstruction de maison	1. Le rapport est partagé avec autres instituions et partenaires
Activités : (ONU HABITAT) 5.3. Etudes préliminaires pour la planification des zones pilotes	1. Le rapport est partagé avec tous les partenaires et autres institutions
Activités : (BIT) 5.4. Analyse de la chaine de valeur (e.g. construction, textile, etc.)	1. Le rapport est partagé et discuté avec tous les partenaires et autres institutions
Activités : (PNUD) 5.5. Etudes préliminaires pour renforcer la participation de micro-entreprises (FONKOZE, EDM, BRAC, etc.) pour soutenir des communautés affectées pour le séisme	1. Le rapport est partagé avec tous les partenaires et autres institutions

Activités : (ONU-Habitat) 5.6. Etudes préliminaires de faisabilité pour assurer les services de base	1. Le rapport est partagé avec tous les partenaires et autres institutions		

3. BUDGET DU PROGRAMME

Le budget doit utiliser le Format du Rapport Standard Financier* approuvé par le Groupe des Nations Unies pour le Développement (GNUD) en 2006.

Ce format est obligatoire car il rend possible la synthèse des rapports financiers des dépenses soumis par les organisations des NU bénéficiaires à l'Agent administratif.

BUDGET DU PROGRAMME	
CATEGORIES	**MONTANT**
1. Provisions, produits, équipement et transport	3,114,7100
2. Personnel (personnel, consultants et voyage)	1,953,000
3. Formation des partenaires	600,000
4. Contracts	9,810,000
5. Autres coûts directs	205,000
Sous-Total Coûts du Programme	15,682,710
Frais de gestion (7%)*	1,097,790
Frais de l'Agent administratif (1%)	169,500
TOTAL	16,950,000

Objectif global :

L'enlèvement des débris va contribuer à la réhabilitation et la revitalisation économique ainsi que le renforcement des moyens de subsistance dans les zones urbaines de Port-au-Prince sinistrées

Objectives immediats:

1. Une stratégie de déblaiement et de recyclage des débris est adoptée pour les zones principalement affectées par le séisme et la plus grande partie des débris sont enlevés dans les quartiers pilotes.

2. Les capacités locales sont renforcées pour la gestion des débris dans les quartiers pilotes et des activités génératrices de revenus autour de l'enlèvement et le recyclage des débris sont crées.

1. Mobilisation sociale et planification zonale. Six plans zonal ont été développés et accepté par la communauté et partenaires clés au projet	1.1 Development de capacities de la Merie et des Organizations Social de Base (OSB) et des Ong locales et internationales dans le six zones	100,000
	1.2 Evaluation de six zones de projet sont actualisées	240,000
	1.3. Conception de plans pour la gestion des debris pour les six zones	133,000
	1.4 Accords communautaires	12,000
	1.5 Comité de pilotage de projet établis	15,000
2. Une stratégie d'enlèvement et de dépose pour Port-au-Prince est développée et adoptée par les autorités compétentes au même temps que six plans communautaires de déblaiement, de stockage, de recyclage et de réutilisation sont établis pour les zones pilotées du projet	2.1 Identification de sites pour: a. Triage "in situ" de débris, déchets, fer, etc. b. Petits travaux publics pour le recyclage de débris « in situ » c. Travaux publics dehors las zones pilotes pour faciliter le transport de débris d. Identification d'une zone d'stockage permanent de debris :	100,000
	2.2. Création et gestion des sites de dépose et de traitement des débris	2,087,710
	2.3. Développement d'un calendrier et plan travail pour la réutilisation et nettoyage débris qui précise les responsabilités de chaqu'un	35,000
	2.4. Evaluation d'impact écologique lié aux catastrophe, risque de désastres et proposition de mesure pour la réduction	100,000
	2.5. Elaboration d'un system d'évaluation pour les activités de création d'emploi (en relation avec Output 3)	100,000
	2.6 Préparation d'une stratégie d'ensemble pour l'agglomération de Port-au-Prince permettant la réplication du projet pilote à l'ensemble des zones	500,000
	2.7. Clarification des aspects légaux, financiers et institutionnels de la stratégie d'agglomération	200,000
	2.8 Mise en ouvre et sélection de compagnies privées de transport de débris qui ne peuvent pas être réutilisés	10,000
	2.9..Enlèvement des débris non recyclable/utilisable dans les zones	7,000,000

3. La situation socio-économique est améliorée grâce à l'enlèvement et recyclage des débris	3.1.1. Validation de bénéficiers et processus de contrat	10,000
	3.1.2. Achat d'équipement pour le traitement de débris et des outils de travail et Equipment de protection pour les travailleurs communautaires	750,000
	3.1.3. Recrutement et formation de contrôleurs responsables de zones pilotes	60,000
	3.1.4. Appui a la création de groupes de travail qui peuvent se transformer en micro-entreprises ou coopératives	250,000
	3.1.5 Enlèvement de débris, transport, triage, traitement, recyclage et réutilisation des débris recyclés pour des travaux de sécurisation et de réfection dans les zones	2,800,000
	3.1.6 Analyse de la technologie appropriée pour la démolition de maisons et l'enlèvement de débris	80,000
	3.1.7. Formation Professionelle en adecuation avec les besoines locales pour l'enlèvement et réutilisation de débris (et provision de subventions pour la création de micro-entreprises et auto-emploi)	300,000
4. Gestion de l'information et implémentation d'une stratégie de communication	4.1 Préparation de plan de communication au niveau des zones et de l'agglomération	160,000
	4.2 Echange d'expériences	40,000
	4.3 Mobilisation des medias et des moyens de communication publics et communautaires (stratégie de communication)	50,000
	4.4. Diffusion de messages cléfs et information sur le projet	40,000
	4.5 Evaluation de la compréhension et de l'adoption des messages par les populations	40,000
	4,6 Publication des plans de réplication	70,000
5. Etudes préliminaires pour l'utilisation de débris, la planification zonal et la revitalisation économique pendant la reconstruction des zones sinistrées	5.1. Etudes préliminaires et discussions initiaux sur la propriété de les surfaces nettoyées	80,000
	5.2. Etudes préliminaires pour la planification zonale des zones nettoyés	80,000
	5.3. Analyse de la chaine de valeur (e.g. construction, textile, etc.)	80,000
	5.4. Etudes préliminaires pour renforcer la participation de micro-entreprises (FONKOZE, EDM, BRAC, etc.) pour soutenir des communites affectées	80,000
	5.5. Etudes préliminaires de faisabilité pour assurer les services de base	80,000
	Sous-Total Coûts du Programme	15,682,710
	Frais de gestion (7%)	1,097,790
	Frais de l'Agent administratif (1%)	169,500
	Grand total	16,950,000

4. ARRANGEMENTS DE GESTION ET DE COORDINATION

Le PNUD utilise la modalité d'exécution directe (DIM) qui sera le mécanisme de mise en œuvre pour ce projet. La modalité de DIM, qui prend en compte les capacités institutionnelles, le cadre juridique et le contexte de situation de crise et comment elle évolue. PNUD Haïti travaille en partenariat avec des organismes gouvernementaux, organisations de la société civile, le secteur privé, la communauté internationale et les agences sœurs des Nations Unies, en particulaire UN-HABITAT et le BIT qui apporterons leur expertise spécifique à la mise en œuvre.. La capacité des partenaires potentiels d'exécution et des entrepreneurs seront évalués au moyen de procédures standard du PNUD.

PNUD nommera un directeur de projet qui sera responsable de la gestion au jour le jour et la prise de décision pour le projet. La responsabilité principale du gestionnaire de projet est de s'assurer que le projet produit les résultats visés dans le document de projet selon les normes de qualité requises et en respectant les contraintes de temps et de coût. Afin d'assurer la mise en œuvre effective et continue de suivre les progrès des activités, le directeur de projet sera assisté/e par un ingénieur de projet qui sera responsable de la supervision quotidienne sur le site et par un officier de liaison. L'ingénieur de projet et l'agent de liaison rapportent directement au chef de projet

Un Comité de pilotage de projet sera mis en place pour entreprendre la supervision le contrôle de qualité du projet. Le Comité de projet est un groupe responsable des décisions de gestion sur une base consensuelle ou lorsque des instructions sont souhaitées par le gestionnaire du projet, y compris des recommandations et l'approbation des révisions du projet. Ceci inclus le choix des zones sur la base de la proposition du gestionnaire de projet en tenant compte de critères bien définis. L'examen du progrès du projet par le Comité est conduit aux points de décision désigné lors de la préparation du projet, ou au besoin lorsque requis par le gestionnaire du projet. Le Comité sera consulté par le gestionnaire de projet pour les décisions lorsque les tolérances du projet (limite normale en termes de temps et de budget) ont été dépassées. Le Comité de pilotage du projet, autrement convoquer trimestriels.

Le Comité de pilotage du projet comprend les éléments suivants:

- Directeur: Et le responsable Gouvernementale du projet et préside le groupe (représentant du Gouvernement d'Haiti)
- Principal fournisseur: fournit des orientations quant à la faisabilité technique du projet (directeur du PNUD)
- Bénéficiaire principal: pour assurer les réalisations du projet du point de vue des bénéficiaires du projet (les organisations de la société civile, populations touchées)

Le Comité de projet prend ses décisions sur la base du consensus. La prise de décision finale sur les activités et la responsabilité du projet incombe cependant au PNUD et doit se conformer à ses règlements, règles, politiques et procédures.

Le contrôle de qualité de ce projet sera de la responsabilité déléguée de l'analyste de programme PNUD. La fonction contrôle de qualité appuie le Comité du projet par la

surveillance de projet régulière, objective et indépendante. Il veille à ce que toutes les étapes importantes nécessaires à la gestion du projet soient complétées.

De plus, le projet s'appuiera principalement sur la participation des communautés vivant et provenant des zones précaires. C'est en effet la pierre angulaire du projet : les plans de gestion des débris au niveau des zones seront préparés avec la participation active des communautés. Ils serviront de base aux communautés pour planifier, mettre en œuvre, suivre et évaluer les activités de déblaiement, de stockage, de recyclage et de réutilisation des débris.

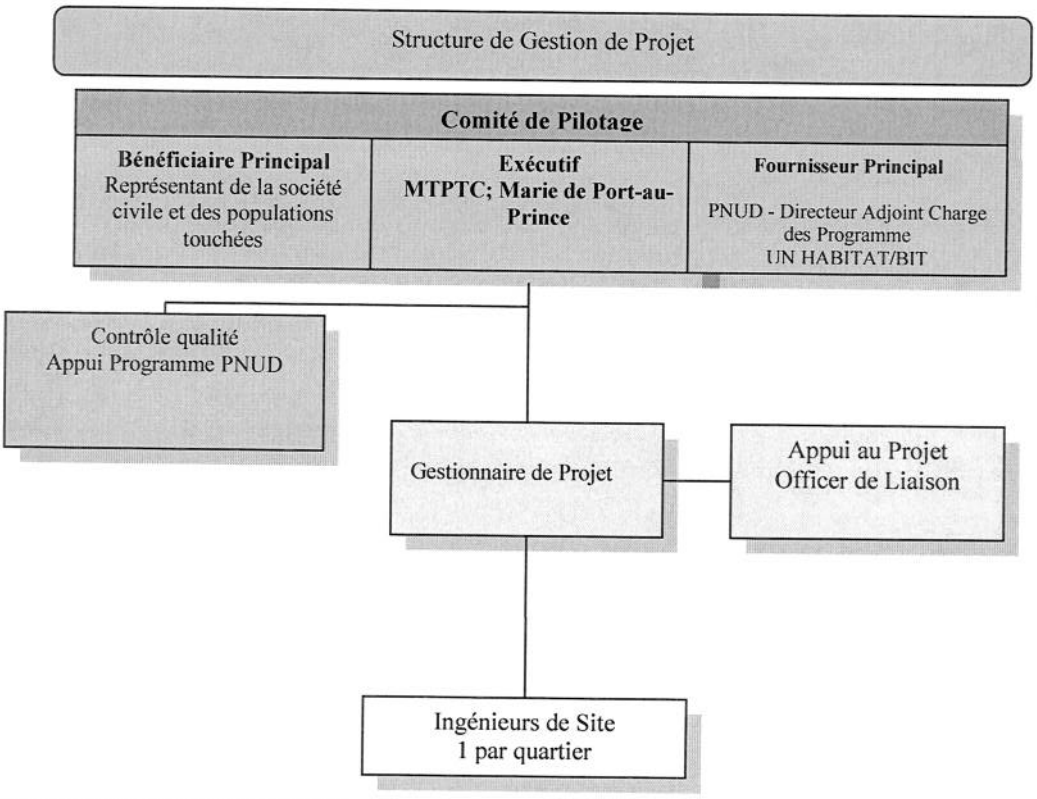

5. SUIVI ET EVALUATION

- La sélection des activités sera effectuée par le Comité de pilotage incluant des représentants du Ministère des Travaux Publics, de l'administration départementale, des Communes, des agences techniques gouvernementales, de la société civile ainsi que par les agences internationales concernées (PNUD, ONU-Habitat et BIT). Chaque agence mettra en place des mécanismes de suivi et d'évaluation des activités, selon ses propres procédures et demandera des rapports réguliers d'avancement technique et financier afin de les croiser avec les informations récoltées sur le terrain par les équipes de suivi et d'évaluation.

- Le Comité de pilotage aura la responsabilité du suivi général du projet et se réunira chaque trimestre. Les équipes du projet des agences (PNUD, ONU-HABITAT, BIT) entreprendront des visites de terrain régulières permettant de

présenter l'état d'avancement des travaux et les difficultés rencontrées. De même, le projet fera l'objet de rapports d'avancement trimestriels. Ceux-ci seront rédigés sur la base de rapports techniques et financiers mensuels fournis par les partenaires de mise en oeuvre du projet. Des audits environnementaux seront entrepris dans chaque quartier. Des revues du projet seront effectuées après 3 et 6 mois sur la base d'une documentation détaillée en vue de tirer les leçons pour la réplication dans d'autres zones. Le projet fera l'objet d'une revue finale impliquant tous les partenaires. Un rapport financier et technique final sera présenté trois mois après la date de clôture du projet.

- Le gestionnaire de projet préparera un plan de Communication et de Suivi (plan C & S) pour appuyer les objectifs du projet avec des détails sur les activités de surveillance et de communication internes et externes. Le gestionnaire de projet devra assurer un suivi adéquat de toutes les activités du projet et devra s'appuyer sur les ressources des homologues pour surveiller l'activité avec pour but de renforcer leurs capacités dans ce domaine. La contribution des résultats de projet vers le résultat escompté sera suivie par l'analyste de programme nommé. Des dispositions seront prises pour l'évaluation des projets et le dégagement des leçons apprises pendant la mise en œuvre. Le comité directeur du projet devrait faire des recommandations pour l'application d'une telle évaluation, en s'appuyant sur le dialogue avec les acteurs locaux.

- Les consultations initiales comprennent des présentations de projets aux décideurs locaux, aux décideurs nationaux, aux populations potentiellement affectées.

- En conformité avec les politiques de programmation et les procédures décrites dans le Guide de l'utilisateur du PNUD, le projet sera suivi comme suit:

- Sur une base mensuelle, une évaluation de qualité doit enregistrer les progrès vers la réalisation des principaux résultats, basés sur des critères et méthodes de mesure de qualité de décrites dans le tableau de gestion de la qualité ci-dessous.

- Un journal des problèmes et opportunités doit être activé dans le système electronique de gestion du PNUD et mis à jour par le gestionnaire de projet pour faciliter le suivi et la résolution des éventuels problèmes ou les demandes de changement.

- Sur la base de l'analyse initiale des risques présenté ci-dessus un registre des risques doit être activé dans le système Atlas et régulièrement mis à jour par l'examen de l'environnement extérieur qui peurrait affecter l'exécution du projet.

- Sur la base des informations ci-dessus consignées dans l'Atlas :

- - Rapport de progression du projet (RPP) est présentée par le gestionnaire de projet au Comité de projet par le biais du responsable qualité, en utilisant le format de rapport standard disponible 'dans 'Executive Snapshot'.
- - Journal des leçons à tirer doit être activé et régulièrement mis à jour afin d'assurer un apprentissage continu et l'adaptation au sein de l'organisation, et de faciliter la préparation du rapport des leçons apprises à la fin du projet
- - Calendrier de suivi doit être activé dans le système Atlas et mis à jour pour suivre les actions de gestion et les événements clés

- **Rapport annuel**. Un rapport d'évaluation annuel est établi par le gestionnaire de projet et communique au Conseil du projet et le Conseil des résultats. Comme exigence minimale, le rapport d'évaluation annuel est composé du format standard atlas pour les QPR couvrant toute l'année avec des informations à jour pour chaque élément du QPR ainsi qu'un résumé des résultats obtenus par rapport aux résultats pré-défini, des objectifs annuels au niveau des produits .
- **Revue annuelle** : sur la base du rapport ci-dessus, un examen annuel du projet sera mené au cours du quatrième trimestre de l'année ou peu après, pour évaluer la performance du projet et d'évaluer les plan de travail annuel (AWP) pour l'année suivante. Dans la dernière année, cet examen sera une évaluation finale. Cet examen est conduit par le comité directeur du projet et peut impliquer d'autres acteurs si c'est jugé désirable. Elle sera axée sur la mesure dans laquelle des progrès sont réalisés vers les résultats, et si ceux-ci restent alignées vers des résultats appropriés.

6. ANALYSE DE RISQUES ET HYPOTHESES

Risque/Obstacle	**Organisation/personne chargé d'adressé ce risqué/obstacle**
Accord des autorités Haïtiennes	Le Ministre des Travaux Publics Transports et Communications Faciliter/ accélérer l'accord
Des désaccords surgissent quant à la propriété des débris, la commercialisation des produits recyclés. La qualité des produits recyclés ne permet pas le recouvrement des coûts de fonctionnement.	Mise en place en amont d'un consensus et d'un système de suivi de la qualité, établissement de la valeur et réutilisations possibles des produits du recyclage. Participation régulière au groupe de travail sur la réutilisation des débris (Shelter Cluster). Mise en place en amont des capacités et conditions du partenariat public-privé pour pérenniser les activités industrielles après la fin du financement international
Mobilisation de ressources	Prioriser le financement de cette initiative
Les entreprises privées ne sont pas suffisamment capitalisées pour acquérir les équipements nécessaires à la mise en oeuvre du projet.	Établir des mécanismes de financement pour les entreprises haïtiennes

7. CHRONOGRAMME DES ACTIVITES

Du: *r Octobre 2010* **Au:** *30 Septembre 2011*													
Activité	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Organisme de mise en œuvre
Résultat 1: Six plans de zones ont été développés et acceptés par la communauté et les partenaires clés au projet													
1.1Preparation activite 1.1. Développement des capacités des Mairies et des Organisations Sociales de Base (OSB) et des Ong locales et internationales dans le six zones													Ministère, (PNUD, ONU HABITAT)
Exécution Activité 1.1. Développement des capacités des Mairies et des Organisations Sociales de Base (OSB) dans le six zones													Ministère, (PNUD, ONU HABITAT)
Préparation Activité 1.2. Les évaluations des six zones du projet sont actualisées													Ministère, ONU HABITAT
Exécution Activité 1.2. Les évaluations des six zones du projet sont actualisées													Ministère, ONU HABITAT
Préparation Activité 1.3. Conception de plans pour la gestion des débris pour les six zones													Ministère, ONU HABITAT
Exécution Activité 1.3. Conception de plans pour la gestion des débris pour les six zones													Ministère, ONU HABITAT
Préparation Activité 1.4. Accords communautaires													Ministère, ONU HABITAT
Exécution Activité 1.4. Accords communautaires													Ministère, ONU HABITAT
Préparation Activité 1.5. Comité de pilotage de projet établis													Ministère, PNUD, ONU HABITAT

Exécution Activité 1.5. Comité de pilotage de projet établis													Ministère, PNUD, ONU HABITAT

Activité	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Organisme de mise en œuvre
Résultat 2: Une stratégie d'enlèvement et de dépose pour Port-au-Prince est développée et adoptée par les autorités compétentes													
Préparation Activité 2.1. Identification de sites													Ministère, PNUD
Exécution Activité 2.1. Identification de sites													Ministère, PNUD
Préparation Activité 2.2. Création et gestion des sites de dépose et de traitement des débris													Ministère, PNUD
Exécution Activité 2.2. Création et gestion des sites de dépose et de traitement des débris													Ministère, PNUD
Préparation Activité 2.3. Développement d'un calendrier et d'un plan de travail													Ministère, PNUD – ONU HABITAT
Exécution Activité 2.3. Développement d'un calendrier et d'un plan de travail													Ministère, PNUD – ONU HABITAT
Préparation Activité 2.4. Evaluation des risques de désastres et proposition de mesures pour la réduction des risques													Ministère, PNUD – ONU HABITAT
Exécution Activité 2.4. (Evaluation des risques de désastres et proposition de mesures pour la réduction des risques													Ministère, PNUD – ONU HABITAT
Préparation Activité 2.5. Elaboration d'un système d'évaluation pour les activités de création d'emploi (en relation avec Output 3)													Ministère, PNUD - BIT

Exécution Activité 2.5. Elaboration d'un système d'évaluation pour les activités de création d'emploi (en relation avec Output 3)													Ministère, PNUD - BIT
Préparation Activité 2.6. Préparation d'une stratégie d'ensemble pour l'agglomération de Port-au-Prince													Ministère, PNUD
Exécution Activité 2.6. Préparation d'une stratégie d'ensemble pour l'agglomération de Port-au-Prince													Ministère, PNUD
Préparation Activité 2.7. Clarification des aspects légaux, financiers et institutionnels de la stratégie d'agglomération													Ministère, PNUD
Exécution Activité 2.7. Clarification des aspects légaux, financiers et institutionnels de la stratégie d'agglomération													Ministère, PNUD
Préparation Activité 2.8. Sélection et contractualisation de compagnies privées de transport pour l'enlèvement des débris qui ne peuvent pas être réutilisés													Ministère, PNUD
Exécution Activité 2.8. Sélection et contractualisation de compagnies privées de transport pour l'enlèvement des débris qui ne peuvent pas être réutilisés													Ministère, PNUD
Préparation Activité 2.9. Enlèvement des débris non recyclable/utilisable dans les zones													Ministère, PNUD
Exécution Activité 2.9. Enlèvement des débris non recyclable/utilisable dans les zones													Ministère, PNUD

Activité	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Organisme de mise en œuvre
Résultat 3: La situation socio-économique est améliorée grâce à l'enlèvement et recyclage des débris													
Préparation Activité 3.1.. Identification des bénéficiaires et processus de d'embauche													Ministère, PNUD et BIT
Exécution Activité 3.1. Identification des bénéficières et processus de d'embauche													Ministère, PNUD et BIT
Préparation Activité 3.2. Achat d'équipement pour le traitement des débris, des outils et des équipements de sécurité													Ministère, PNUD et BIT
Exécution Activité 3.2. Achat d'équipement pour le traitement des débris, des outils et des équipements de sécurité													Ministère, PNUD et BIT
Préparation Activité 3.3. Recrutement et formation de contrôleurs responsables des zones pilotes													Ministère, PNUD et BIT
Exécution Activité 3.3. Recrutement et formation de contrôleurs responsables des zones pilotes													Ministère, PNUD et BIT
Préparation Activité 3.4. Appui a la création de groupes de travail qui peuvent se transformer en micro-entreprises ou coopératives													Ministère BIT,
Exécution Activité 3.4. Appui a la création de groupes de travail qui peuvent se transformer en micro-entreprises ou coopératives													Ministère, BIT

Préparation Activité 3.5. Enlèvement de débris, transport, triage, traitement, recyclage et réutilisation des débris recyclés													Ministère, PNUD et BIT
Exécution Activité 3.5. Enlèvement de débris, transport, triage, traitement, recyclage et réutilisation des débris recyclés													Ministère, PNUD et BIT
Préparation Activité 3.6. Analyse de la technologie appropriée pour la démolition de maisons et l'enlèvement de débris													Ministère, ONU HABITAT et BIT
Exécution Activité 3.6. Analyse de la technologie appropriée pour la démolition de maisons et l'enlèvement de débris													Ministère, ONU HABITAT et BIT
Préparation Activité 3.2.1. Formation professionnelle													Ministère, BIT et PNUD
Exécution Activité 3.2.1. Formation professionnelle													Ministère, BIT et PNUD

Activité	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Organisme de mise en œuvre
Résultat 4: Gestion de l'information et mise en œuvre d'une stratégie de communication													
Préparation Activité 4.1. Préparation de plan de communication au niveau des zones et de l'agglomération													Ministère, ONU HABITAT
Exécution Activité 4.1. Préparation de plan de communication au niveau des zones et de l'agglomération													Ministère, ONU HABITAT
Préparation Activité 4.2. Echange d'expériences													Ministère, ONU HABITAT
Exécution Activité 4.2. Echange d'expériences													Ministère, ONU HABITAT

Préparation Activité 4.3. Mobilisation des medias et des moyens de communication publics et communautaires (stratégie de communication)													Ministère, ONU HABITAT
Exécution Activité 4.3. Mobilisation des medias et des moyens de communication publics et communautaires (stratégie de communication)													Ministère, ONU HABITAT
Préparation Activité 4.4. Diffusion de messages clés et information sur le projet													Ministère, PNUD et ONU HABITAT
Exécution Activité 4.4. Diffusion de messages clés et information sur le projet													Ministère, PNUD et ONU HABITAT
Préparation Activité 4.5. Evaluation de la compréhension et de l'adoption des messages par les populations													Ministère, PNUD et ONU HABITAT
Exécution Activité 4.5. Evaluation de la compréhension et de l'adoption des messages par les populations													Ministère, PNUD et ONU HABITAT
Préparation Activité 4.6. Publication des plans de réplication													Ministère, PNUD
Exécution Activité 4.6. Publication des plans de réplication													Ministère, PNUD

Activité	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Organisme de mise en œuvre
Résultat 5: Etudes préliminaires pour l'utilisation de débris, la planification zonal et la revitalisation économique pendant la reconstruction des zones sinistrées													
Préparation Activité 5.1. Etudes préliminaires pour contribuer à la clarification de problèmes légaux, financier, institutionnel													Ministère, PNUD

Exécution Activité 5.1. Etudes préliminaires pour contribuer à la clarification de problèmes légaux, financier, institutionnel													Ministère, PNUD
Préparation Activité 5.2. Etudes préliminaires pour l'utilisation des débris et matériaux recyclés pour la reconstruction de maison													Ministère, ONU HABITAT
Exécution Activité 5.2. Etudes préliminaires pour l'utilisation des débris et matériaux recyclés pour la reconstruction de maison													Ministère, ONU HABITAT
Préparation Activité 5.3. Etudes préliminaires pour la planification des zones pilotes													Ministère, ONU HABITAT
Exécution Activité 5.3. Etudes préliminaires pour la planification des zones pilotes													Ministère, ONU HABITAT
Préparation Activité 5.4. Analyse de la chaine de valeur (e.g. construction, textile, etc.)													Ministère, BIT
Exécution Activité 5.4. Analyse de la chaine de valeur (e.g. construction, textile, etc.)													Ministère, BIT
Préparation Activité 5.5. Etudes préliminaires pour renforcer la participation de micro-entreprises													Ministère, PNUD
Exécution Activité 5.5. Etudes préliminaires pour renforcer la participation de micro-entreprises													Ministère, PNUD
Préparation Activité 5.6. Etudes préliminaires de faisabilité pour assurer les services de base													Ministère, ONU HABITAT

Exécution Activité 5.6. Etudes préliminaires de faisabilité pour assurer les services de base												Ministère, ONU HABITAT

ANNEXE 1:
Résumé du Programme

FONDS POUR LA RECONSTRUCTION D'HAITI (FRH)
du Groupe des Nations-Unies pour le Développement

RÉSUMÉ DU PROGRAMME

Organisation(s) des NU bénéficiaire(s):	PNUD avec UN-Habitat et le BIT		**Domaine Prioritaire:**	Gestion des débris	
Autorité(s) nationale(s):	Ministère des Travaux Public des Transports et des Communication, MPCE, Directions Départementales déconcentrés de l'État, Mairie de Port-au-Prince, Municipalités de l'Agglomération de Port-au-Prince, Organisations communautaires, ONGs.				
Numéro du Programme:	Award ID : Project ID :				
Nom du Programme:	La gestion des débris en appui au retour au foyer des populations affectées par le tremblement de à Port-au-Prince				
Budget Total:	$16,950,000				
Zone d'intervention:	Six zones de la municipalité de Port-au-Prince				
Date d'approbation:					
Durée du Programme:	12 mois	**Date de démarrage:**	1 Oct. 2010	**Date de clôture:**	30 Sept. 2011
Description du Programme:	Le projet vise à contribuer à la réhabilitation des zones urbaines de Port-au-Prince sinistrées par le séisme, par la mise en place d'un système de recyclage, d'enlèvement et de traitement de débris au niveau d'au moins six zones de l'agglomération de Port-au-Prince. Le projet vise à gérer les débris au niveau des zones en privilégiant les options de réutilisation et de recyclage in situ et organiser le transport vers une aire de dépose et de traitement des débris pour préserver l'intérêt public en réduisant les risques associés à la décharge incontrôlée des débris.Le projet répond aux premières priorités identifiées par la Commission Intérimaire pour la Reconstruction d'Haïti, l'enlèvement des débris étant une pré-condition pour la plupart des activités de relèvement et de reconstruction.				

Objectif global:	L'enlèvement des débris va contribuer à la réhabilitation et la revitalisation économique ainsi que le renforcement des moyens de subsistance dans les zones urbaines de Port-au-Prince sinistrées
Objectifs immédiats:	1. Une stratégie de déblaiement et de recyclage des débris est adoptée pour les zones principalement affectées par le séisme et la plus grande partie des débris sont enlevés dans les zones pilotes. 2. Les capacités locales sont renforcées pour la gestion des débris dans les zones pilotes et des activités génératrices de revenus autour de l'enlèvement et le recyclage des débris sont crées. Les Ongs locales et internationales sont intégrées dans le projet.

Résultats et activités clefs:	1. Six plans de zones ont été développés et acceptés par la communauté et les partenaires clés au projet 2. Une stratégie d'enlèvement et de dépose pour Port-au-Prince est développée et adoptée par les autorités compétentes 3. La situation socio-économique est améliorée grâce à l'enlèvement et recyclage des débris 4. Gestion de l'information et mise en œuvre d'une stratégie de communication 5. Etudes préliminaires pour l'utilisation de débris, la planification zonale et la revitalisation économique pendant la reconstruction des zones sinistrées
Approvisionnement:	